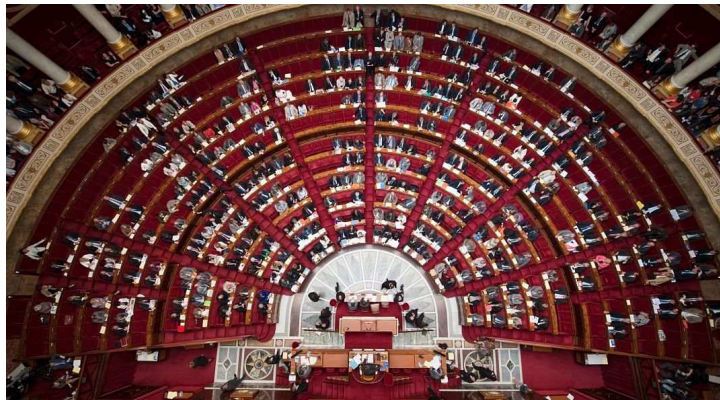
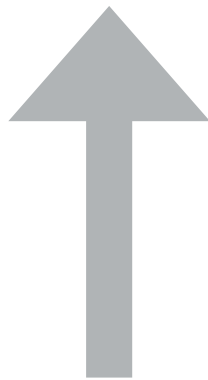


Le projet de loi Blanquer sera définitivement adopté la première semaine de juillet

4-5 minutes



Assemblée nationale

Le Parlement examinera en séance publique les 2 (Assemblée nationale) et 4 juillet 2019 (Sénat) les conclusions de la Commission mixte paritaire (CMP) sur le [projet de loi](#) "pour une école de la confiance" ([lire sur AEF info](#)). Le texte, qui sera définitivement adopté après cette étape, prévoit plusieurs mesures qui s'appliqueront à la rentrée 2019 : l'instruction obligatoire à 3 ans, l'instauration de la formation obligatoire continue et les nouvelles dispositions liées à l'expérimentation. Autres réformes devant entrer en vigueur à cette rentrée : la création des Inspé qui remplacent les Espé, des EPLEI et du Conseil d'évaluation de l'école.